

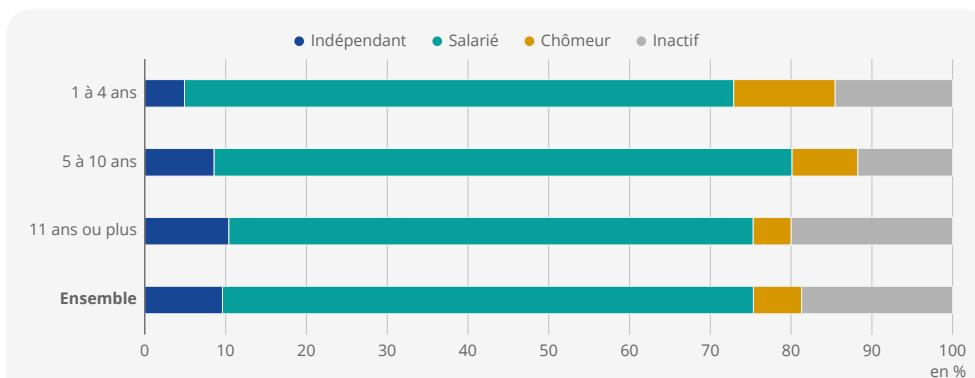
En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte

En 2022, en France hors Mayotte, 7 % des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans qui travaillent exercent un emploi indépendant. Cette part a doublé au cours des vingt dernières années. Ces jeunes indépendants se distinguent des indépendants plus anciens sur le marché du travail, notamment par les métiers exercés. En particulier, un quart d'entre eux exerce une profession libérale, deux fois plus que les indépendants plus anciens. Ils sont en revanche moins souvent artisans ou commerçants. Plus diplômés que les jeunes salariés, ils occupent des professions généralement plus qualifiées. Ils sont aussi plus souvent issus de milieux favorisés et ont plus fréquemment des parents qui travaillaient eux-mêmes à leur compte. En quinze ans, cette reproduction sociale s'est toutefois atténuée, notamment parce que les professions exercées en tant qu'indépendant ont changé. Les jeunes créent leur entreprise ex nihilo dans neuf cas sur dix, et sont à la tête le plus souvent d'une micro-entreprise ou d'une entreprise individuelle. Les jeunes indépendants ont moins souvent des horaires atypiques que les indépendants plus anciens, mais ces situations restent plus fréquentes que pour les jeunes salariés : ainsi, 32 % d'entre eux travaillent le dimanche, contre 40 % pour les indépendants plus anciens et 24 % des jeunes salariés.

En 2023, en France hors Mayotte, 13 % des personnes en emploi exercent leur emploi principal en tant qu'indépendants ► **source et méthode**. Il s'agit en majorité d'hommes (62 %), plus âgés que les salariés : 67 % d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 56 % des salariés. Le statut est parfois lié au métier occupé, certains métiers étant exercés presque exclusivement par des indépendants. C'est le cas, par exemple, des exploitants agricoles, des artisans, ou des commerçants. Mais certaines professions peuvent être exercées indifféremment sous les deux statuts, comme notamment les médecins (45 % d'indépendants), les journalistes (37 %) ou les infirmiers (18 %).

En 2022, 5 % des jeunes adultes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans occupent un emploi avec un statut d'indépendant, soit 7 % des jeunes en emploi ► **figure 1**. La part des indépendants augmente avec l'ancienneté sur le marché du travail : 9 % des personnes sorties de formation initiale depuis cinq à dix ans exercent un emploi à leur compte (soit 11 % parmi celles en emploi) ; c'est le cas de 10 % des personnes qui ont terminé leurs études depuis au moins 11 ans (soit 14 % parmi celles en emploi). Ainsi, les jeunes indépendants sont très minoritaires dans l'ensemble des indépendants ; ils en représentent à peine 4 %.

► 1. Statut d'activité des personnes selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale en 2022



Lecture : En 2022, 5 % des personnes entre 15 et 64 ans sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans travaillent en tant qu'indépendants.

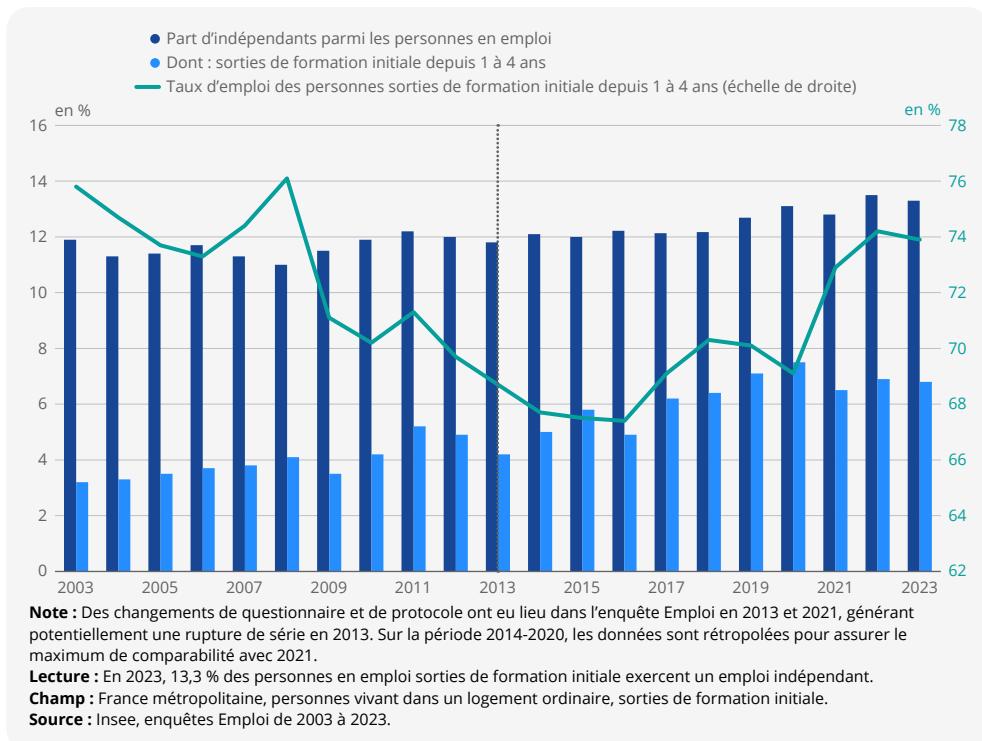
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, de 15 à 64 ans, sorties de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

En vingt ans, la part de jeunes indépendants a plus que doublé

Bien que l'entrée sur le marché du travail par un emploi d'indépendant soit un phénomène relativement peu fréquent pour les jeunes, elle a plus que doublé en vingt ans, passant de 3 % en 2003 à 7 % en 2023 ►figure 2. À ces deux périodes, le contexte conjoncturel de leur entrée sur le marché du travail est pourtant équivalent, avec un taux d'emploi des jeunes sortants proche (76 % en 2003, 74 % en 2023).

► 2. Part d'indépendants et taux d'emploi entre 2003 et 2023



Cette hausse s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la part des indépendants dans la population en emploi depuis la fin des années 2000, avec notamment la création du statut de **micro-entrepreneur** et son essor. Il est possible de devenir indépendant dès le début de sa vie professionnelle ou en cours de carrière, après des épisodes de salariat. Les parcours professionnels sont moins linéaires qu'autrefois, et les changements d'emploi et de statut sont plus fréquents au cours de la carrière [Célérier, Le Minez, 2020]. Les métiers exercés par les jeunes indépendants ont également changé, allant de pair avec une évolution de leur profil ►encadré 1.

Par la suite, les « jeunes » indépendants sont définis comme les personnes exerçant leur emploi principal sous le statut d'indépendant et ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans. Parmi les jeunes, l'exercice d'une activité secondaire en tant qu'indépendant est relativement marginale : plus généralement, la **pluriactivité** concerne 1,2 % des jeunes en emploi ►encadré 2. Les indépendants « anciens » correspondent aux personnes sorties de formation initiale depuis onze ans ou plus, et travaillant à leur compte au titre de leur emploi principal. Dans les deux cas, cela ne présume pas de leur expérience professionnelle en tant que travailleur indépendant, mais traduit leur ancienmeté sur le marché du travail.

► Encadré 1 – Les jeunes indépendants de 2022 ont-ils le même profil que ceux de 2007 ?

Entre 2007 et 2022, le profil des jeunes indépendants a évolué. En 2022, presque autant de femmes que d'hommes se lancent à leur compte un à quatre ans après leur sortie de formation initiale. En 2007, les hommes étaient majoritaires (58 %) dans leur cohorte ► [figure](#).

Caractéristiques des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans en 2007 et en 2022

Caractéristique	Cohorte 2022	Cohorte 2007	en %
Sexe			
Femmes	49	42	
Hommes	51	58	
Plus haut diplôme obtenu			
Brevet des collèges, sans diplôme, non réponse	3	4	
CAP ou BEP	3	9	
Baccalauréat ou équivalent	17	25	
Bac+2	11	30	
Bac+3 ou 4	17	5	
Bac+5 ou plus	49	28	
Situation avant l'emploi actuel			
En étude ou en formation	44	44	
Au chômage	14	17	
Salarié	34	25	
Indépendant ou aide familial	4	7	
Sans activité professionnelle	3	1	
Non renseigné	2	5	
Catégorie socioprofessionnelle occupée			
Agriculteur exploitant	5	13	
Artisan	12	15	
Commerçant et assimilé	15	15	
Chef d'entreprise de plus de 10 personnes	1	1	
Profession libérale	24	18	
Profession de l'information, de l'art et des spectacles	6	5	
Profession de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	5	1	
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	16	20	
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	9	7	
Autre	9	5	
Origine sociale			
Au moins un des deux parents à son compte	37	49	

Lecture : En 2022, 28 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans appartenant à la cohorte 2007 et travaillant à leur compte disposent d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2006, 2007 et 2008 pour la cohorte 2007 et enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023 pour la cohorte 2022.

En 2022, 49 % des jeunes indépendants sont diplômés d'au moins un bac+5, alors que leurs homologues qui s'inséraient sur le marché du travail quinze ans plus tôt représentaient 28 % des jeunes indépendants. Tout d'abord, la durée des études s'est allongée sur la période pour l'ensemble des personnes en emploi. Ensuite, les indépendants sont parmi les plus diplômés de leur cohorte de sortie de formation initiale : en 2022, comme en 2007, la part des diplômés d'au moins un bac+5 est 1,5 fois plus élevée que celle de leurs homologues salariés.

La composition par profession des jeunes indépendants a aussi évolué en quinze ans. En 2022, 24 % des jeunes indépendants exercent en tant que professions libérales, contre 18 % en 2007. À l'inverse, 5 % seulement sont agriculteurs exploitants, contre 13 % en 2007.

La mobilité entre le salariat et le statut d'indépendant augmente [Célérier, Le Minez, 2020]. Si les jeunes indépendants qui se lancent directement après leur formation restent majoritaires, ils expérimentent de plus en plus le salariat avant de devenir indépendants : 34 % en 2022 contre 25 % en 2007. Bien que la transmission du statut perdure, elle diminue au fil du temps et avec l'évolution des professions exercées : de moins en moins de jeunes indépendants ont un de leurs parents à son compte (un peu plus d'un tiers en 2022, contre la moitié en 2007). De même, l'origine sociale devient moins prégnante pour les professions qui étaient les plus marquées par l'hérité sociale. En 2022, 29 % des jeunes artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont un de leurs parents lui-même artisan, commerçant ou chef d'entreprise, contre 42 % en 2007. En 2022, 53 % des jeunes agriculteurs ont l'un de leurs parents agriculteur ; en 2007 ils étaient 83 %.

► Encadré 2 – Un jeune indépendant sur vingt a une activité secondaire en tant que salarié

La pluriactivité correspond, dans cette étude, au fait d'exercer au moins deux activités en même temps, l'une en tant qu'indépendant, et l'autre en tant que salarié. Elle concerne 1,2 % des jeunes en 2022, ce qui est relativement marginal et encore moins répandu que dans l'ensemble des personnes en emploi (1,4 % des personnes sont concernées) ► figure. Parmi eux, seuls 2,4 % de ces jeunes pluriactifs exercent un emploi de coursier ou de livreur, que ce soit au titre de leur emploi principal ou de leur emploi secondaire.

Part des personnes sorties de formation initiale en emploi et pluriactives selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Ancienneté depuis la sortie de formation initiale	Indépendants pluriactifs	Salariés pluriactifs	Ensemble des pluriactifs	en %
1 à 4 ans	4,5	0,9	1,2	
5 à 10 ans	3,6	1,4	1,6	
11 ans ou plus	2,6	1,1	1,3	
Ensemble	2,8	1,1	1,4	

Lecture : En 2022, 4,5 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en emploi principal en tant qu'indépendant sont pluriactives.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Les jeunes indépendants à titre principal exercent un peu plus souvent que les anciens au moins une activité secondaire salariée¹ : 4,5 % d'entre eux sont pluriactifs, contre 2,8 % de l'ensemble des indépendants.

Exercer un emploi secondaire d'indépendant lorsqu'on est salarié à titre principal est moins fréquent. 0,9 % des salariés sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sont dans ce cas, et 1,1 % des salariés en général. Les jeunes salariés pluriactifs exercent la même profession dans leurs deux emplois dans un cas sur quatre (24 %).

¹ Il n'est pas possible de caractériser finement les jeunes indépendants pluriactifs du fait du nombre trop faible d'observations.

Un quart des jeunes indépendants exercent une profession libérale

Les jeunes indépendants se distinguent des anciens à plusieurs titres. Ils comptent presque autant de femmes que d'hommes dans leurs rangs, alors que parmi les indépendants anciens, les hommes sont largement majoritaires ► figure 3. En effet, ils n'exercent pas les mêmes métiers. Notamment, près de la moitié des indépendants anciens sont artisans ou commerçants, professions peu féminisées, alors que c'est seulement le cas d'un jeune indépendant sur quatre. Les jeunes exercent dans un quart des cas une profession libérale : c'est deux fois plus que les indépendants anciens. En outre, les professions libérales ne sont pas les mêmes selon l'ancienneté : la moitié des jeunes en profession libérale sont médecins ou avocats, contre un cinquième des anciens, qui eux, exercent plutôt des métiers de consultants. Les jeunes indépendants exercent aussi plus souvent des professions intermédiaires de la santé et du travail social, comme les kinésithérapeutes ou les orthophonistes. Par suite, les secteurs d'activité dans lesquels exercent les indépendants diffèrent selon la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale. Trois jeunes à leur compte sur dix se lancent dans une activité liée à la santé humaine, tandis qu'un ancien indépendant sur quatre exerce dans le secteur du commerce ou de la construction.

► 3. Caractéristiques des emplois des indépendants selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Caractéristiques	Sortis de formation initiale depuis			Ensemble en %
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Sexe				
Femme	49	47	36	38
Homme	51	53	64	62
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal				
Profession libérale	24	18	12	13
Commerçant et assimilé	14	18	21	21
Artisan	12	17	26	25
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	16	13	7	8
Agriculteur exploitant	5	7	13	12
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	8	7	3	3
Profession de l'information, de l'art et des spectacles	6	6	3	4
Profession de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	4	3	2	3
Chef d'entreprise de plus de 10 personnes	1	3	5	5
Cadre des services administratifs et commerciaux d'entreprise	2	1	1	1
Autre	7	7	6	5
Condition d'emploi				
Temps partiel	25	20	18	18
Sous-emploi	11	8	6	6
Travail le dimanche	32	40	40	40
Travail le samedi	66	71	70	70
Travail le soir	46	55	47	48
Travail au total plus de 40h par semaine	45	51	57	56

Note : Le recours au travail le dimanche, le samedi ou le soir (entre 20 heures et minuit) porte sur les 4 dernières semaines.

Lecture : En 2022, 51 % des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont des hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Les jeunes indépendants sont plus qualifiés et plus diplômés que les jeunes salariés

Les jeunes indépendants occupent des emplois en moyenne plus qualifiés que leurs homologues salariés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans. Notamment, 35 % des jeunes indépendants occupent un emploi de niveau supérieur au sens des **classes d'emplois**, contre 26 % des salariés

► **figure 4.** Cela s'explique principalement parce que les professions libérales sont classées dans les emplois de niveau supérieur. Plus de la moitié des autres jeunes indépendants occupent un emploi de niveau intermédiaire, et un tiers d'entre eux des postes d'exécution, alors que, parmi les jeunes salariés, un quart occupent un emploi de niveau intermédiaire et la moitié un emploi d'exécution.

Les jeunes indépendants sont très diplômés, en comparaison à la fois des indépendants plus anciens et des salariés sortis de formation initiale à la même période. La moitié des jeunes indépendants ont poursuivi des études supérieures couronnées d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus. C'est davantage que les jeunes salariés d'ancienneté équivalente sur le marché du travail, 30 % d'entre eux ayant atteint ce niveau de diplôme. La différence s'accentue pour les professions libérales, où 95 % des jeunes indépendants sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, contre 59 % des salariés et 71 % des jeunes indépendants hors professions libérales.

► 4. Caractéristiques des indépendants et des salariés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en 2022

Caractéristiques	Indépendants			Salariés	en %
	Professions libérales	Autres indépendants	Ensemble		Ensemble
Plus haut diplôme obtenu					
Bac+5 ou plus	91	36	49	30	32
Bac+3 ou 4	3	21	16	15	15
Bac+2	1	14	11	14	13
Baccalauréat ou équivalent	5	22	18	26	25
CAP ou BEP	0	4	3	10	10
Brevet des collèges, sans diplôme, non réponse	0	3	3	5	5
Classe d'emploi occupée					
Emploi de niveau supérieur	100	14	35	26	26
Emploi de niveau intermédiaire	0	54	41	24	25
Emploi d'exécution qualifié	0	11	8	28	27
Emploi d'exécution peu qualifié	0	21	16	22	21
Inconnue	0	1	0	1	1
Origine sociale : au moins un des deux parents					
À son compte	30	39	37	22	23
Relevant des classes d'emploi					
Emploi de niveau supérieur	50	38	41	29	30
Emploi de niveau intermédiaire	24	32	30	29	29
Emploi d'exécution qualifié	34	42	40	43	43
Emploi d'exécution peu qualifié	18	26	24	36	35

Note : Les emplois d'exécution rassemblent à la fois le salariat d'exécution et les petits indépendants (comme les buralistes, les moniteurs d'auto-école ou les artisans d'art).

Lecture : En 2022, 41 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en emploi en tant qu'indépendantes ont au moins un de leurs parents occupant un emploi de niveau supérieur.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Des jeunes indépendants souvent enfants d'indépendants et issus de milieux favorisés

Les jeunes à leur compte sont plus souvent issus de familles favorisées que les salariés entrés sur le marché du travail à la même période. 41 % d'entre eux ont au moins l'un de leurs parents dont l'emploi relève du niveau supérieur, au sens des classes d'emploi, contre 29 % des jeunes salariés. C'est encore plus le cas des jeunes exerçant une profession libérale : 50 % ont au moins l'un de leurs deux parents dont l'emploi relève du niveau supérieur ; à l'inverse, c'est deux fois moins fréquent parmi les jeunes artisans (24 %), et parmi les jeunes agriculteurs (9 %).

Avoir des parents eux-mêmes à leur compte peut favoriser l'esprit d'entreprise [Gollac, 2009]. Ce qui est déterminant n'est pas tant d'hériter de l'affaire familiale que de bénéficier d'autres héritages, tels que du soutien économique, des compétences professionnelles et managériales, ou encore du réseau familial. Ainsi, 37 % des jeunes indépendants en 2022 ont l'un de leurs parents qui était lui-même travailleur indépendant, contre 22 % des jeunes salariés. En particulier, la reproduction sociale est très fréquente parmi les jeunes agriculteurs et les jeunes artisans ou commerçants : plus de la moitié des jeunes agriculteurs (53 %) ont l'un de leurs parents qui a lui-même été agriculteur, et 29 % des jeunes artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont l'un de leurs parents qui a exercé en tant qu'artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Ainsi, à diplôme et caractéristiques sociodémographiques donnés, avoir un parent à son compte ou avoir un parent qui occupe un emploi de niveau supérieur augmentent significativement la probabilité de devenir jeune indépendant.

La transmission du statut d'indépendant perdure, même si elle s'atténue depuis quinze ans

► **encadré 1.** En 2007, 49 % des jeunes indépendants avaient un de leurs parents qui était lui-même travailleur indépendant, contre 37 % en 2022.

Chez les jeunes indépendants, des créations d'entreprise ex nihilo dans neuf cas sur dix

Dans l'ensemble, les trois quarts des indépendants ont créé ex nihilo l'entreprise à la tête de laquelle ils travaillent ► **figure 5**. Ce mode de création est largement majoritaire parmi les jeunes indépendants : 87 % d'entre eux sont dans cette situation. En particulier, 94 % des jeunes commerçants et assimilés et des professions intermédiaires de la santé et du travail social ont créé leur entreprise. Quelques exceptions à la création « pure » d'entreprise existent parmi les jeunes indépendants, à l'instar des anciens. Ainsi, plus de la moitié des jeunes agriculteurs exploitants ont repris une exploitation existante, bien souvent l'exploitation familiale (quatre cas sur dix). Les jeunes professions libérales ont repris, dans un cas sur six, une affaire déjà existante, mais non héritée de la famille. Les jeunes indépendants sont au total peu nombreux à avoir repris une entreprise (11 %), à la différence des indépendants anciens (24 %), pour qui l'entrepreneuriat peut correspondre à une reconversion ou à une opportunité en cours de carrière, se concrétisant par l'héritage d'une entreprise familiale par exemple.

► 5. Caractéristiques des entreprises des indépendants selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Caractéristique	Sortis de formation initiale depuis			Ensemble
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Origine de l'entreprise				
Création	87	83	73	75
Héritée de la famille	3	4	12	11
Autre type de reprise	8	10	12	11
Autre situation ou non réponse	2	3	3	3
Type d'entreprise				
Micro-entrepreneur, dont :	38	32	22	24
Employeurs	2	2	1	1
Entrepreneur individuel, dont :	36	31	30	30
Employeurs	5	5	8	7
Société, dont :	23	35	45	43
Employeurs	15	24	31	30
Non renseigné	3	2	3	3

Note : « Autre situation » correspond aux cas de mandataires sociaux auxquels l'entreprise n'appartient pas.

Lecture : En 2022, 87 % des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans ont créé leur entreprise.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

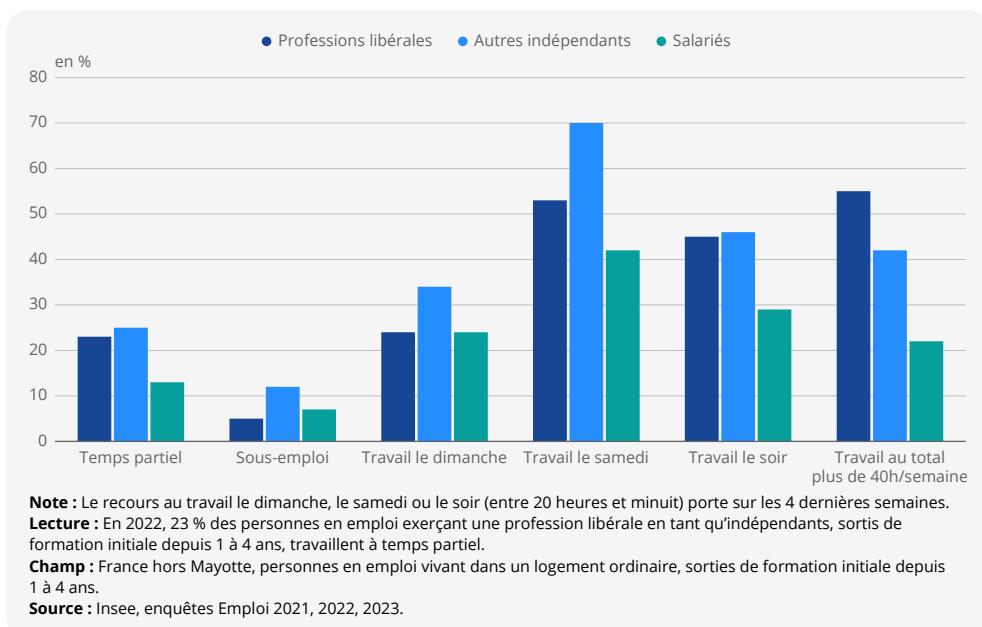
Les jeunes privilégient les micro-entreprises et les entreprises individuelles

Les trois quarts des jeunes indépendants travaillent seuls, notamment parce qu'ils ont récemment créé leur entreprise. Ils sont près de deux fois moins souvent employeurs de salariés que les anciens indépendants (23 % contre 40 %). Ils sont même cinq fois moins nombreux que les plus anciens à être chefs d'entreprise de plus de dix personnes. Le statut de micro-entrepreneur, forme juridique qui permet à une entreprise individuelle de bénéficier d'un régime fiscal et social simplifié, est plus répandu parmi les jeunes indépendants : 38 % d'entre eux contre 22 % des anciens indépendants. Parmi les jeunes indépendants exerçant sous le régime de la micro-entreprise, se trouvent notamment des commerçants et assimilés ainsi que des artisans. Toutefois, le statut de micro-entreprise est limité à certaines activités. En particulier, certaines professions libérales réglementées, telles que les médecins, les avocats ou les experts comptables, ne peuvent s'exercer sous ce statut. Les jeunes professionnels libéraux ont donc globalement moins souvent recours à ce statut et la moitié d'entre eux exercent sous le statut d'entrepreneur individuel (contre seulement 36 % en moyenne). Les jeunes indépendants sont deux fois moins nombreux que les anciens à travailler dans le cadre d'une société (moins d'un quart) ; il s'agit notamment de certaines professions libérales, comme les chirurgiens-dentistes par exemple, et d'artisans, de commerçants et assimilés, comme des artisans du bâtiment ou des agents immobiliers.

Des conditions d'emploi plus atypiques que pour les jeunes salariés, mais moins que celles des indépendants plus âgés

Comparés à leurs homologues salariés, les jeunes indépendants déclarent plus souvent des horaires atypiques, en particulier ceux qui n'exercent pas une profession libérale, qui travaillent plus souvent le samedi (70 %) que les jeunes salariés sortis de formation initiale en même temps qu'eux (42 %), ainsi que le dimanche (34 % contre 24 %) et le soir (46 % contre 29 %) ► **figure 6**. À l'instar de leurs aînés, les jeunes indépendants sont nombreux à déclarer travailler plus de 40 heures par semaine (45 %, contre 22 % des jeunes salariés). Toutefois, leurs horaires de travail sont globalement moins contraignants que ceux des anciens. Les jeunes indépendants sont notamment moins nombreux à travailler le dimanche (32 %, contre 40 % des indépendants anciens) ou plus de 40 heures par semaine (45 % contre 57 %), mais ils travaillent souvent le samedi (66 %) ou le soir (46 %). Ces différences sont liées aux métiers exercés.

► 6. Conditions d'emploi des indépendants et des salariés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en 2022



Les jeunes à leur compte sont en revanche plus nombreux à travailler à temps partiel que les anciens indépendants ou que les jeunes salariés (25 %, contre respectivement 18 % et 13 %). En lien avec cette part du temps partiel plus élevée, le **sous-emploi** est également plus fréquent parmi les jeunes indépendants : il touche 11 % des jeunes indépendants contre 6 % de leurs aînés et 7 % des jeunes salariés. Le sous-emploi des indépendants reflète généralement des périodes de manque de travail [Babet, Picart, 2020]. Parmi les jeunes indépendants, il concerne relativement peu ceux qui exercent une profession libérale (5 %) et davantage les autres (12 %). Le souhait de trouver un emploi en remplacement de l'emploi actuel est cependant beaucoup moins fort chez les jeunes indépendants (10 %) que chez les jeunes salariés (19 %). ●

Autrice

Adeline Poty (Insee)

► Source et méthode

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte, auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.). De nombreuses informations sur la formation, les caractéristiques d'emploi et les caractéristiques sociodémographiques sont disponibles. Cette étude s'intéresse à l'emploi principal des personnes selon la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale. Les jeunes indépendants constituant une population relativement peu nombreuse, les résultats présentés sont issus d'un empilement des millésimes 2021, 2022 et 2023 de l'enquête Emploi. Les jeunes indépendants dits de 2022 correspondent à l'ensemble des personnes des millésimes 2021, 2022 et 2023 de l'enquête Emploi ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans par rapport au millésime concerné. La cohorte des jeunes indépendants de 2007 a été composée de la même façon à partir des millésimes 2006, 2007 et 2008. Les statistiques de la figure 2 sont estimées pour chaque année entre 2003 et 2023, sans stratégie d'empilement.

► Définitions

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Les **pluriactifs** sont les personnes qui exercent plusieurs emplois à une même date. Dans le champ de cette étude, les pluriactifs sont les personnes qui exercent à la fois au moins une activité non salariée et une activité salariée (que cette activité, ou ces activités, soient exercées dans le secteur public, privé ou en tant que salarié d'un particulier-employeur).

Les **classes d'emploi** proposent une grille de lecture stratifiée de la société, complémentaire aux groupes et catégories historiques de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Concrètement, leur schéma définit quatre niveaux de qualification pour les indépendants et les salariés, depuis les emplois occupant les positions les moins élevées jusqu'à ceux de niveau supérieur.

Pour les salariés, une hiérarchie à quatre niveaux a été construite à partir de regroupements de PCS fondés sur le diplôme requis, la position socioprofessionnelle occupée et le niveau de rémunération. Pour les indépendants, une hiérarchie comparable a été bâtie par rapprochement avec le niveau des professions équivalentes exercées en tant que salarié et la taille de l'entreprise. Une combinaison de ces deux stratifications permet de rapprocher les salariés et les indépendants, en retenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple.

► Pour en savoir plus

- **Babet D., Picart C.**, « Indépendants : une offre de travail plus contrainte depuis 2008 », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Célérier S., Le Minez S.**, « Les indépendants, témoins des transformations du travail ? », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Gollac S.**, « Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries », *in Économie et Statistique/Economics and Statistics* n° 417-418, Insee, juin 2009.
- Comprendre et analyser la société française. La nomenclature socio-professionnelle, Insee-Progedo-Cnam-CEET-Printemps USVQ-Université Paris-Saclay-Maison des Sciences de l'Homme-Paris-Saclay.